# Ce document est interactif! Cliquez sur le pavé correspondant à votre situation pour retrouver les éléments

adaptés à votre installation!



Mon installation est de puissance < 36 kWc

Mes relèves sont en index

Mon installation est de puissance ≥ 36 kWc et < 100 kWc

Mes relèves sont en courbe de charge



Mon installation est de puissance < 36 kWc

Mon installation est de puissance ≥ 36 kWc et < 100 kWc Mon installation est de puissance > 100 kWc

Mes relèves sont en index



Je vends ma production en totalité

Mes relèves sont en courbe de charge

Je vends le surplus de ma production



Mon installation est de puissance < 36 kWc

Mes relèves sont en index

Je vends ma production en totalité

Je suis assujetti à la TVA

Mon installation est de puissance ≥ 36 kWc et < 100 kWc

Mes relèves sont en courbe de charge

Je vends le surplus de ma production

Je ne suis pas assujetti à la TVA

Mon installation est de puissance > 100 kWc

\*Je vérifie mon régime d'assujettissement à la TVA dans mon contrat signé à l'article 6



Mon installation est de puissance < 36 kWc

Mes relèves sont en index

Je vends ma production en totalité

Je suis assujetti à la TVA

Je bénéficie d'une prime à l'intégration paysagère

Mon installation est de puissance ≥ 36 kWc et < 100 kWc

Mes relèves sont en courbe de charge

Je vends le surplus de ma production

Je ne suis pas assujetti à la TVA

Je ne bénéficie pas d'une prime à l'intégration paysagère



Mon installation est de puissance < 36 kWc

Mes relèves sont en index

Je vends ma production en totalité

Je suis assujetti à la TVA

Je bénéficie d'une prime à l'intégration paysagère

Il s'agit de ma première facture

Mon installation est de puissance ≥ 36 kWc et < 100 kWc

Mes relèves sont en courbe de charge

Je vends le surplus de ma production

Je ne suis pas assujetti à la TVA

Je ne bénéficie pas d'une prime à l'intégration paysagère

Ce n'est pas ma première facture



Mon installation est de puissance < 36 kWc

Mon installation est de puissance ≥ 36 kWc et < 100 kWc Mon installation est de puissance > 100 kWc

Mes relèves sont en index

Mes relèves sont en courbe de charge

Je vends ma production en totalité

Je vends le surplus de ma production

Je suis assujetti à la TVA

Je ne suis pas assujetti à la TVA



Je bénéficie d'une prime à l'intégration paysagère

Je ne bénéficie pas d'une prime à l'intégration paysagère

Il s'agit de ma première facture

Ce n'est pas ma première facture



- Je facture semestriellement ma production à date anniversaire de mise en service de mon installation :
  - Bien relever mon compteur électronique
  - Bien relever mon compteur Linky
- Je facture ma prime d'intégration paysagère en totalité sur la même facture que celle de ma production

Ma facture ne peut être effectuée sur l'espace producteur : je télécharge <u>mon</u> <u>modèle de facture</u>, la complète et la renvoie par courrier.

Le guide <u>« Réussir ma facture papier »</u> est à ma disposition pour m'aider.



Mon installation est de puissance < 36 kWc

Mon installation est de puissance ≥ 36 kWc et < 100 kWc Mon installation est de puissance > 100 kWc

Mes relèves sont en index

Mes relèves sont en courbe de charge

Je vends ma production en totalité

Je vends le surplus de ma production

Je suis assujetti à la TVA

Je ne suis pas assujetti à la TVA



Je bénéficie d'une prime à l'intégration paysagère

Je ne bénéficie pas d'une prime à l'intégration paysagère

Il s'agit de ma première facture

Ce n'est pas ma première facture



- Je facture semestriellement ma production à date anniversaire de mise en service de mon installation :
  - Bien relever mon compteur électronique
  - Bien relever mon compteur Linky
- Ma prime d'intégration paysagère a été versée en totalité lors de ma première facturation : je ne la facture plus.

- Je retrouve tous les guides pour <u>la facturation en ligne</u> sur le site edf-oa.fr
- Je ne peux pas facturer en ligne : je télécharge mon modèle de facture.



Mon installation est de puissance < 36 kWc

Mon installation est de puissance ≥ 36 kWc et < 100 kWc Mon installation est de puissance > 100 kWc

Mes relèves sont en index

Je vends ma production en totalité

Je suis assujetti à la TVA

Je bénéficie d'une prime à l'intégration paysagère

Mes relèves sont en courbe de charge

Je vends le surplus de ma production

Je ne suis pas assujetti à la TVA

Je ne bénéficie pas d'une prime à l'intégration paysagère



- Je facture **semestriellement** ma production à date anniversaire de mise en service de mon installation :
  - Bien relever mon compteur électronique
  - Bien relever mon compteur Linky

- Je retrouve tous les guides pour <u>la facturation en ligne</u> sur le site edf-oa.fr
- Je ne peux pas facturer en ligne : je télécharge mon modèle de facture.



Mon installation est de puissance < 36 kWc

Mes relèves sont en index

Je vends ma production en totalité

Je suis assujetti à la TVA

Je bénéficie d'une prime à l'intégration paysagère

Mon installation est de puissance ≥ 36 kWc et < 100 kWc

Mes relèves sont en courbe de charge

Je vends le surplus de ma production

Je ne suis pas assujetti à la TVA

Je ne bénéficie pas d'une prime à l'intégration paysagère



Mon installation est de puissance < 36 kWc

Mes relèves sont en index

Je vends ma production en totalité

Je suis assujetti à la TVA

Je bénéficie d'une prime à l'intégration paysagère

Il s'agit de ma première facture

Mon installation est de puissance ≥ 36 kWc et < 100 kWc

Mes relèves sont en courbe de charge

Je vends le surplus de ma production

Je ne suis pas assujetti à la TVA

Je ne bénéficie pas d'une prime à l'intégration paysagère

Ce n'est pas ma première facture



Mon installation est de puissance < 36 kWc

Mon installation est de puissance ≥ 36 kWc et < 100 kWc Mon installation est de puissance > 100 kWc

Mes relèves sont en index

Mes relèves sont en courbe de charge

Je vends ma production en totalité

Je vends le surplus de ma production

Je suis assujetti à la TVA

Je ne suis pas assujetti à la TVA



Je bénéficie d'une prime à l'intégration paysagère

Je ne bénéficie pas d'une prime à l'intégration paysagère

Il s'agit de ma première facture

Ce n'est pas ma première facture



- Je facture semestriellement ma production à date anniversaire de mise en service de mon installation :
  - Bien relever mon compteur électronique
  - Bien relever mon compteur Linky
- Je facture ma prime d'intégration paysagère en totalité sur la même facture que celle de ma production

Ma facture ne peut être effectuée sur l'espace producteur : je télécharge <u>mon</u> <u>modèle de facture</u>, la complète et la renvoie par courrier.

• Le guide <u>« Réussir ma facture papier »</u> est à ma disposition pour m'aider.



Mon installation est de puissance < 36 kWc

Mon installation est de puissance ≥ 36 kWc et < 100 kWc Mon installation est de puissance > 100 kWc

Mes relèves sont en index

Mes relèves sont en courbe de charge

Je vends ma production en totalité

Je vends le surplus de ma production

Je suis assujetti à la TVA

Je ne suis pas assujetti à la TVA



Je bénéficie d'une prime à l'intégration paysagère

Je ne bénéficie pas d'une prime à l'intégration paysagère

Il s'agit de ma première facture

Ce n'est pas ma première facture



- Je facture semestriellement ma production à date anniversaire de mise en service de mon installation :
  - Bien relever mon compteur électronique
  - Bien relever mon compteur Linky
- Ma prime d'intégration paysagère a été versée en totalité lors de ma première facturation : je ne la facture plus.

- Je retrouve tous les guides pour <u>la facturation en ligne</u> sur le site edf-oa.fr
- Je ne peux pas facturer en ligne : je télécharge mon modèle de facture.



Mon installation est de puissance < 36 kWc

Mon installation est de puissance ≥ 36 kWc et < 100 kWc Mon installation est de puissance > 100 kWc

Mes relèves sont en index

Mes relèves sont en courbe de charge

Je vends ma production en totalité

Je suis assujetti à la TVA

Je vends le surplus de ma production

Je ne suis pas assujetti à la TVA

5

Je bénéficie d'une prime à l'intégration paysagère

Je ne bénéficie pas d'une prime à l'intégration paysagère

• Je facture **semestriellement** ma production à date anniversaire de mise en service de mon installation :



- Bien relever mon compteur électronique
- Bien relever mon compteur Linky

- Je retrouve tous les guides pour <u>la facturation en ligne</u> sur le site edf-oa.fr
- Je ne peux pas facturer en ligne : je télécharge mon modèle de facture.



Mon installation est de puissance < 36 kWc

Mes relèves sont en index



Je vends ma production en totalité

Je suis assujetti à la TVA

Mon installation est de puissance ≥ 36 kWc et < 100 kWc

Mes relèves sont en courbe de charge

Je vends le surplus de ma production

Je ne suis pas assujetti à la TVA

Mon installation est de puissance > 100 kWc

\*Je vérifie mon régime d'assujettissement à la TVA dans mon contrat signé à l'article 6



Mon installation est de puissance < 36 kWc

Mes relèves sont en index

Je vends ma production en totalité

Je suis assujetti à la TVA

Je bénéficie d'une prime à l'intégration paysagère

Mon installation est de puissance ≥ 36 kWc et < 100 kWc

Mes relèves sont en courbe de charge

Je vends le surplus de ma production

Je ne suis pas assujetti à la TVA

Je ne bénéficie pas d'une prime à l'intégration paysagère



Mon installation est de puissance < 36 kWc

Mes relèves sont en index

Je vends ma production en totalité

Je suis assujetti à la TVA

Je bénéficie d'une prime à l'intégration paysagère

Il s'agit de ma première facture

Mon installation est de puissance ≥ 36 kWc et < 100 kWc

Mes relèves sont en courbe de charge

Je vends le surplus de ma production

Je ne suis pas assujetti à la TVA

Je ne bénéficie pas d'une prime à l'intégration paysagère

Ce n'est pas ma première facture



Mon installation est de puissance < 36 kWc

Mes relèves sont en index

Je vends ma production en totalité

Je suis assujetti à la TVA

Je bénéficie d'une prime à l'intégration paysagère

Il s'agit de ma première facture

Mon installation est de puissance ≥ 36 kWc et < 100 kWc

Mes relèves sont en courbe de charge

Je vends le surplus de ma production

Je ne suis pas assujetti à la TVA

Je ne bénéficie pas d'une prime à l'intégration paysagère

Ce n'est pas ma première facture

Mon installation est de puissance > 100 kWc





- Je facture semestriellement ma production à date anniversaire de mise en service de mon installation :
  - Bien relever mon compteur électronique
  - Bien relever mon compteur Linky
- Je bénéficie d'une prime d'investissement. Elle est répartie sur les cinq premières facturations. Je la facture sur le même facture que ma production.
- Je facture ma prime d'intégration paysagère en totalité sur la même facture que celle de ma production

Ma facture ne peut être effectuée sur l'espace producteur : je télécharge <u>mon modèle</u> <u>de facture</u>, la complète et la renvoie par courrier.

• Le guide « Réussir ma facture papier » est à ma disposition pour m'aider.



Mon installation est de puissance < 36 kWc

Mon installation est de puissance ≥ 36 kWc et < 100 kWc Mon installation est de puissance > 100 kWc

Mes relèves sont en index

Je vends ma production en totalité

Je suis assujetti à la TVA

Je bénéficie d'une prime à l'intégration paysagère

Il s'agit de ma première facture

≥ 36 kWc et < 100 kWc

Mes relèves sont en courbe de charge

Je vends le surplus de ma production

Je ne suis pas assujetti à la TVA

Je ne bénéficie pas d'une prime à l'intégration paysagère

Ce n'est pas ma première facture



- Je facture semestriellement ma production à date anniversaire de mise en service de mon installation :
  - Bien relever mon compteur électronique
  - Bien relever mon compteur Linky
- Je bénéficie d'une prime d'investissement. Elle est répartie sur les cinq premières facturations. Je la facture sur le même facture que ma production.
- Je facture ma prime d'intégration paysagère en totalité sur la même facture que celle de ma production

- Je retrouve tous les guides pour <u>la facturation en ligne</u> sur le site edf-oa.fr
- Je ne peux pas facturer en ligne : je télécharge mon modèle de facture.



Mon installation est de puissance < 36 kWc

Mon installation est de puissance ≥ 36 kWc et < 100 kWc Mon installation est de puissance > 100 kWc

Mes relèves sont en index

Je vends ma production en totalité

Je suis assujetti à la TVA

Je bénéficie d'une prime à l'intégration paysagère

Mes relèves sont en courbe de charge

Je vends le surplus de ma production

Je ne suis pas assujetti à la TVA

Je ne bénéficie pas d'une prime à l'intégration paysagère



- Je facture semestriellement ma production à date anniversaire de mise en service de mon installation :
  - Bien relever mon compteur électronique
  - Bien relever mon compteur Linky
- Je bénéficie d'une prime d'investissement. Elle est répartie sur les cinq premières facturations. Je la facture sur le même facture que ma production.

- Je retrouve tous les guides pour <u>la facturation en ligne</u> sur le site edf-oa.fr
- Je ne peux pas facturer en ligne : je télécharge mon modèle de facture.



Mon installation est de puissance < 36 kWc

Mes relèves sont en index

Je vends ma production en totalité

Je suis assujetti à la TVA

Je bénéficie d'une prime à l'intégration paysagère

Mon installation est de puissance ≥ 36 kWc et < 100 kWc

Mes relèves sont en courbe de charge

Je vends le surplus de ma production

Je ne suis pas assujetti à la TVA

Je ne bénéficie pas d'une prime à l'intégration paysagère



Mon installation est de puissance < 36 kWc

Mes relèves sont en index

Je vends ma production en totalité

Je suis assujetti à la TVA

Je bénéficie d'une prime à l'intégration paysagère

Il s'agit de ma première facture

Mon installation est de puissance ≥ 36 kWc et < 100 kWc

Mes relèves sont en courbe de charge

Je vends le surplus de ma production

Je ne suis pas assujetti à la TVA

Je ne bénéficie pas d'une prime à l'intégration paysagère

Ce n'est pas ma première facture



Mon installation est de puissance < 36 kWc

Mon installation est de puissance ≥ 36 kWc et < 100 kWc Mon installation est de puissance > 100 kWc

Mes relèves sont en index

Je vends ma production en totalité

Je suis assujetti à la TVA

Je bénéficie d'une prime à l'intégration paysagère

Il s'agit de ma première facture

Mes relèves sont en courbe de charge

Je vends le surplus de ma production

Je ne suis pas assujetti à la TVA

Je ne bénéficie pas d'une prime à l'intégration paysagère

Ce n'est pas ma première facture



- Je facture semestriellement ma production à date anniversaire de mise en service de mon installation :
  - Bien relever mon compteur électronique
  - Bien relever mon compteur Linky
- Je bénéficie d'une **prime d'investissement**. Elle est répartie sur les cinq premières facturations. Je la facture sur le même facture que ma production.
- Je facture ma prime d'intégration paysagère en totalité sur la même facture que celle de ma production

Ma facture ne peut être effectuée sur l'espace producteur : je télécharge <u>mon modèle</u> <u>de facture</u>, la complète et la renvoie par courrier.

• Le guide <u>« Réussir ma facture papier »</u> est à ma disposition pour m'aider.



Mon installation est de puissance < 36 kWc

Mon installation est de puissance

Mon installation est de puissance > 100 kWc

Mes relèves sont en index

Je vends ma production en totalité

Je suis assujetti à la TVA

Je bénéficie d'une prime à l'intégration paysagère

Il s'agit de ma première facture

> 36 kWc et < 100 kWc

Mes relèves sont en courbe de charge

Je vends le surplus de ma production

Je ne suis pas assujetti à la TVA

Je ne bénéficie pas d'une prime à l'intégration paysagère

Ce n'est pas ma première facture



- Je facture semestriellement ma production à date anniversaire de mise en service de mon installation :
  - Bien relever mon compteur électronique
  - Bien relever mon compteur Linky
- Je bénéficie d'une prime d'investissement. Elle est répartie sur les cinq premières facturations. Je la facture sur le même facture que ma production.
- Je facture ma prime d'intégration paysagère en totalité sur la même facture que celle de ma production

- Je retrouve tous les guides pour <u>la facturation en ligne</u> sur le site edf-oa.fr
- Je ne peux pas facturer en ligne : je télécharge mon modèle de facture.



Mon installation est de puissance < 36 kWc

Mon installation est de puissance ≥ 36 kWc et < 100 kWc Mon installation est de puissance > 100 kWc

Mes relèves sont en index

Je vends ma production en totalité

Je suis assujetti à la TVA

Je bénéficie d'une prime à l'intégration paysagère

Mes relèves sont en courbe de charge

Je vends le surplus de ma production

Je ne suis pas assujetti à la TVA

Je ne bénéficie pas d'une prime à l'intégration paysagère



- Je facture semestriellement ma production à date anniversaire de mise en service de mon installation :
  - Bien relever mon compteur électronique
  - Bien relever mon compteur Linky
- Je bénéficie d'une **prime d'investissement**. Elle est répartie sur les cinq premières facturations. Je la facture sur le même facture que ma production.

- Je retrouve tous les guides pour <u>la facturation en ligne</u> sur le site edf-oa.fr
- Je ne peux pas facturer en ligne : je télécharge mon modèle de facture.



Mon installation est de puissance < 36 kWc

Mes relèves sont en index

Je vends ma production en totalité

Mon installation est de puissance ≥ 36 kWc et < 100 kWc

Mes relèves sont en courbe de charge

Je vends le surplus de ma production



Mon installation est de puissance < 36 kWc

Mes relèves sont en index

Je vends ma production en totalité

Je suis assujetti à la TVA

Mon installation est de puissance ≥ 36 kWc et < 100 kWc

Mes relèves sont en courbe de charge

Je vends le surplus de ma production

Je ne suis pas assujetti à la TVA

Mon installation est de puissance > 100 kWc

\*Je vérifie mon régime d'assujettissement à la TVA dans mon contrat signé à l'article 6



Mon installation est de puissance < 36 kWc

Mes relèves sont en index

Je vends ma production en totalité

Je suis assujetti à la TVA

Je bénéficie d'une prime à l'intégration paysagère

Mon installation est de puissance ≥ 36 kWc et < 100 kWc

Mes relèves sont en courbe de charge

Je vends le surplus de ma production

Je ne suis pas assujetti à la TVA

Je ne bénéficie pas d'une prime à l'intégration paysagère



Mon installation est de puissance < 36 kWc

Mes relèves sont en index

Je vends ma production en totalité

Je suis assujetti à la TVA

Je bénéficie d'une prime à l'intégration paysagère

Il s'agit de ma première facture

Mon installation est de puissance ≥ 36 kWc et < 100 kWc

Mes relèves sont en courbe de charge

Je vends le surplus de ma production

Je ne suis pas assujetti à la TVA

Je ne bénéficie pas d'une prime à l'intégration paysagère

Ce n'est pas ma première facture



Mon installation est de puissance < 36 kWc

Mes relèves sont en index

Je vends ma production en totalité

Je suis assujetti à la TVA

Je bénéficie d'une prime à l'intégration paysagère

Il s'agit de ma première facture

Mon installation est de puissance ≥ 36 kWc et < 100 kWc

Mes relèves sont en courbe de charge

Je vends le surplus de ma production

Je ne suis pas assujetti à la TVA

Je ne bénéficie pas d'une prime à l'intégration paysagère

Ce n'est pas ma première facture

Mon installation est de puissance > 100 kWc





- Je facture **semestriellement** ma production à date anniversaire de mise en service de mon installation :
  - J'attends la publication par Enedis des relèves en courbe de charge couvrant l'intégralité de la période de facturation du 1er jour de facturation (2h du matin) au lendemain du dernier jour de facturation (2h du matin).
  - J'établis ma facture sur la base de la quantité nette de perte écrêtée (Injection Sous tirage) produite.
- Je facture ma prime d'intégration paysagère en totalité sur la même facture que celle de ma production

Ma facture ne peut être effectuée sur l'espace producteur : je télécharge <u>mon modèle</u> <u>de facture</u>, la complète et la renvoie par courrier.

• Le guide <u>« Réussir ma facture papier »</u> est à ma disposition pour m'aider.



Mon installation est de puissance < 36 kWc

Mon installation est de puissance ≥ 36 kWc et < 100 kWc Mon installation est de puissance > 100 kWc

Mes relèves sont en index

Mes relèves sont en courbe de charge

Je vends ma production en totalité

Je vends le surplus de ma production

Je suis assujetti à la TVA

Je ne suis pas assujetti à la TVA



Je bénéficie d'une prime à l'intégration paysagère

Je ne bénéficie pas d'une prime à l'intégration paysagère

Il s'agit de ma première facture

Ce n'est pas ma première facture



- Je facture **semestriellement** ma production à date anniversaire de mise en service de mon installation :
  - J'attends la publication par Enedis des relèves en courbe de charge couvrant l'intégralité de la période de facturation du 1er jour de facturation (2h du matin) au lendemain du dernier jour de facturation (2h du matin).
  - J'établis ma facture sur la base de la quantité nette de perte écrêtée (Injection Sous tirage) produite.
- Ma prime d'intégration paysagère a été versée en totalité lors de ma première facturation : je ne la facture plus.

- Je retrouve tous les guides pour <u>la facturation en ligne</u> sur le site edf-oa.fr
- Je ne peux pas facturer en ligne : je télécharge mon modèle de facture.



Mon installation est de puissance < 36 kWc

Mes relèves sont en index

Je vends ma production en totalité

Je suis assujetti à la TVA

Je bénéficie d'une prime à l'intégration paysagère

Mon installation est de puissance ≥ 36 kWc et < 100 kWc

Mes relèves sont en courbe de charge

Je vends le surplus de ma production

Je ne suis pas assujetti à la TVA

Je ne bénéficie pas d'une prime à l'intégration paysagère

Mon installation est de puissance > 100 kWc







• J'établis ma facture sur la base de la quantité nette de perte écrêtée (Injection - Sous tirage) produite.

- Je retrouve tous les guides pour <u>la facturation en ligne</u> sur le site edf-oa.fr
- Je ne peux pas facturer en ligne : je télécharge mon modèle de facture.



Mon installation est de puissance < 36 kWc

Mes relèves sont en index

Je vends ma production en totalité

Je suis assujetti à la TVA

Je bénéficie d'une prime à l'intégration paysagère

Mon installation est de puissance ≥ 36 kWc et < 100 kWc

Mes relèves sont en courbe de charge

Je vends le surplus de ma production

Je ne suis pas assujetti à la TVA

Je ne bénéficie pas d'une prime à l'intégration paysagère



Mon installation est de puissance < 36 kWc

Mes relèves sont en index

Je vends ma production en totalité

Je suis assujetti à la TVA

Je bénéficie d'une prime à l'intégration paysagère

Il s'agit de ma première facture

Mon installation est de puissance ≥ 36 kWc et < 100 kWc

Mes relèves sont en courbe de charge

Je vends le surplus de ma production

Je ne suis pas assujetti à la TVA

Je ne bénéficie pas d'une prime à l'intégration paysagère

Ce n'est pas ma première facture



Mon installation est de puissance < 36 kWc

Mes relèves sont en index

Je vends ma production en totalité

Je suis assujetti à la TVA

Je bénéficie d'une prime à l'intégration paysagère

Il s'agit de ma première facture

Mon installation est de puissance ≥ 36 kWc et < 100 kWc

Mes relèves sont en courbe de charge

Je vends le surplus de ma production

Je ne suis pas assujetti à la TVA

Je ne bénéficie pas d'une prime à l'intégration paysagère

Ce n'est pas ma première facture

Mon installation est de puissance > 100 kWc





- Je facture semestriellement ma production à date anniversaire de mise en service de mon installation :
  - J'attends la publication par Enedis des relèves en courbe de charge couvrant l'intégralité de la période de facturation du 1er jour de facturation (2h du matin) au lendemain du dernier jour de facturation (2h du matin).
  - J'établis ma facture sur la base de la quantité nette de perte écrêtée (Injection Sous tirage) produite.
- Je facture ma prime d'intégration paysagère en totalité sur la même facture que celle de ma production

Ma facture ne peut être effectuée sur l'espace producteur : je télécharge <u>mon modèle</u> <u>de facture</u>, la complète et la renvoie par courrier.

Le guide <u>« Réussir ma facture papier »</u> est à ma disposition pour m'aider.



Mon installation est de puissance < 36 kWc

Mon installation est de puissance ≥ 36 kWc et < 100 kWc Mon installation est de puissance > 100 kWc

Mes relèves sont en index

Mes relèves sont en courbe de charge

Je vends ma production en totalité

Je vends le surplus de ma production

Je suis assujetti à la TVA

Je ne suis pas assujetti à la TVA



Je bénéficie d'une prime à l'intégration paysagère

Je ne bénéficie pas d'une prime à l'intégration paysagère

Il s'agit de ma première facture

Ce n'est pas ma première facture



- Je facture **semestriellement** ma production à date anniversaire de mise en service de mon installation :
  - J'attends la publication par Enedis des relèves en courbe de charge couvrant l'intégralité de la période de facturation du 1er jour de facturation (2h du matin) au lendemain du dernier jour de facturation (2h du matin).
  - J'établis ma facture sur la base de la quantité nette de perte écrêtée (Injection Sous tirage) produite.
- Ma prime d'intégration paysagère a été versée en totalité lors de ma première facturation : je ne la facture plus.

- Je retrouve tous les guides pour <u>la facturation en ligne</u> sur le site edf-oa.fr
- Je ne peux pas facturer en ligne : je télécharge mon modèle de facture.



Mon installation est de puissance < 36 kWc

Mes relèves sont en index

Je vends ma production en totalité

Je suis assujetti à la TVA

Je bénéficie d'une prime à l'intégration paysagère

Mon installation est de puissance ≥ 36 kWc et < 100 kWc

Mes relèves sont en courbe de charge

Je vends le surplus de ma production

Je ne suis pas assujetti à la TVA

Je ne bénéficie pas d'une prime à l'intégration paysagère

Mon installation est de puissance > 100 kWc





- Je facture **semestriellement** ma production à date anniversaire de mise en service de mon installation :
  - J'attends la publication par Enedis des relèves en courbe de charge couvrant l'intégralité de la période de facturation du 1er jour de facturation (2h du matin) au lendemain du dernier jour de facturation (2h du matin).
  - J'établis ma facture sur la base de la quantité nette de perte écrêtée (Injection Sous tirage) produite.

- Je retrouve tous les guides pour <u>la facturation en ligne</u> sur le site edf-oa.fr
- Je ne peux pas facturer en ligne : je télécharge mon modèle de facture.



Mon installation est de puissance < 36 kWc

Mes relèves sont en index



Je vends ma production en totalité

Je suis assujetti à la TVA

Mon installation est de puissance ≥ 36 kWc et < 100 kWc

Mes relèves sont en courbe de charge

Je vends le surplus de ma production

Je ne suis pas assujetti à la TVA

Mon installation est de puissance > 100 kWc

\*Je vérifie mon régime d'assujettissement à la TVA dans mon contrat signé à l'article 6



Mon installation est de puissance < 36 kWc

Mes relèves sont en index

Je vends ma production en totalité

Je suis assujetti à la TVA

Je bénéficie d'une prime à l'intégration paysagère

Mon installation est de puissance ≥ 36 kWc et < 100 kWc

Mes relèves sont en courbe de charge

Je vends le surplus de ma production

Je ne suis pas assujetti à la TVA

Je ne bénéficie pas d'une prime à l'intégration paysagère



Mon installation est de puissance < 36 kWc

Mes relèves sont en index

Je vends ma production en totalité

Je suis assujetti à la TVA

Je bénéficie d'une prime à l'intégration paysagère

Il s'agit de ma première facture

Mon installation est de puissance ≥ 36 kWc et < 100 kWc

Mes relèves sont en courbe de charge

Je vends le surplus de ma production

Je ne suis pas assujetti à la TVA

Je ne bénéficie pas d'une prime à l'intégration paysagère

Ce n'est pas ma première facture



Mon installation est de puissance < 36 kWc

Mes relèves sont en index

Je vends ma production en totalité

Je suis assujetti à la TVA

Je bénéficie d'une prime à l'intégration paysagère

Il s'agit de ma première facture

Mon installation est de puissance ≥ 36 kWc et < 100 kWc

Mes relèves sont en courbe de charge

Je vends le surplus de ma production

Je ne suis pas assujetti à la TVA

Je ne bénéficie pas d'une prime à l'intégration paysagère

Ce n'est pas ma première facture

Mon installation est de puissance > 100 kWc





- Je facture semestriellement ma production à date anniversaire de mise en service de mon installation :
  - J'attends la publication par Enedis des relèves en courbe de charge couvrant l'intégralité de la période de facturation du 1er jour de facturation (2h du matin) au lendemain du dernier jour de facturation (2h du matin).
  - J'établis ma facture sur la base de la quantité nette de perte écrêtée (Injection Sous tirage) produite.
- Je bénéficie d'une **prime d'investissement**. Elle est répartie sur les cinq premières facturations. Je la facture sur le même facture que ma production. Je facture **ma prime d'intégration paysagère** en totalité sur la même facture que celle de ma production

Ma facture ne peut être effectuée sur l'espace producteur : je télécharge <u>mon modèle</u> <u>de facture</u>, la complète et la renvoie par courrier.

Le guide <u>« Réussir ma facture papier »</u> est à ma disposition pour m'aider.



Mon installation est de puissance < 36 kWc

Mes relèves sont en index

Je vends ma production en totalité

Je suis assujetti à la TVA

Je bénéficie d'une prime à l'intégration paysagère

Il s'agit de ma première facture

Mon installation est de puissance ≥ 36 kWc et < 100 kWc

Mes relèves sont en courbe de charge

Je vends le surplus de ma production

Je ne suis pas assujetti à la TVA

Je ne bénéficie pas d'une prime à l'intégration paysagère

Ce n'est pas ma première facture

Mon installation est de puissance > 100 kWc





- Je facture **semestriellement** ma production à date anniversaire de mise en service de mon installation :
  - J'attends la publication par Enedis des relèves en courbe de charge couvrant l'intégralité de la période de facturation du 1er jour de facturation (2h du matin) au lendemain du dernier jour de facturation (2h du matin).
  - J'établis ma facture sur la base de la quantité nette de perte écrêtée (Injection Sous tirage) produite.
- Je bénéficie d'une **prime d'investissement**. Elle est répartie sur les cinq premières facturations. Je la facture sur le même facture que ma production. Je facture **ma prime d'intégration paysagère** en totalité sur la même facture que celle de ma production

- Je retrouve tous les guides pour <u>la facturation en ligne</u> sur le site edf-oa.fr
- Je ne peux pas facturer en ligne : je télécharge mon modèle de facture.

Mon installation est de puissance < 36 kWc

Mes relèves sont en index

Je vends ma production en totalité

Je suis assujetti à la TVA

Je bénéficie d'une prime à l'intégration paysagère

Mon installation est de puissance ≥ 36 kWc et < 100 kWc

Mes relèves sont en courbe de charge

Je vends le surplus de ma production

Je ne suis pas assujetti à la TVA

Je ne bénéficie pas d'une prime à l'intégration paysagère

Mon installation est de puissance > 100 kWc





- Je facture semestriellement ma production à date anniversaire de mise en service de mon installation :
  - J'attends la publication par Enedis des relèves en courbe de charge couvrant l'intégralité de la période de facturation du 1er jour de facturation (2h du matin) au lendemain du dernier jour de facturation (2h du matin).
  - J'établis ma facture sur la base de la quantité nette de perte écrêtée (Injection Sous tirage) produite.
- Je bénéficie d'une prime d'investissement. Elle est répartie sur les cinq premières facturations. Je la facture sur le même facture que ma production.

- Je retrouve tous les guides pour <u>la facturation en ligne</u> sur le site edf-oa.fr
- Je ne peux pas facturer en ligne : je télécharge mon modèle de facture.

Mon installation est de puissance < 36 kWc

Mes relèves sont en index

Je vends ma production en totalité

Je suis assujetti à la TVA

Je bénéficie d'une prime à l'intégration paysagère

Mon installation est de puissance ≥ 36 kWc et < 100 kWc

Mes relèves sont en courbe de charge

Je vends le surplus de ma production

Je ne suis pas assujetti à la TVA

Je ne bénéficie pas d'une prime à l'intégration paysagère



Mon installation est de puissance < 36 kWc

Mes relèves sont en index

Je vends ma production en totalité

Je suis assujetti à la TVA

Je bénéficie d'une prime à l'intégration paysagère

Il s'agit de ma première facture

Mon installation est de puissance ≥ 36 kWc et < 100 kWc

Mes relèves sont en courbe de charge

Je vends le surplus de ma production

Je ne suis pas assujetti à la TVA

Je ne bénéficie pas d'une prime à l'intégration paysagère

Ce n'est pas ma première facture



Mon installation est de puissance < 36 kWc

Mes relèves sont en index

Je vends ma production en totalité

Je suis assujetti à la TVA

Je bénéficie d'une prime à l'intégration paysagère

Il s'agit de ma première facture

Mon installation est de puissance ≥ 36 kWc et < 100 kWc

Mes relèves sont en courbe de charge

Je vends le surplus de ma production

Je ne suis pas assujetti à la TVA

Je ne bénéficie pas d'une prime à l'intégration paysagère

Ce n'est pas ma première facture

Mon installation est de puissance > 100 kWc





- Je facture semestriellement ma production à date anniversaire de mise en service de mon installation :
  - J'attends la publication par Enedis des relèves en courbe de charge couvrant l'intégralité de la période de facturation du 1er jour de facturation (2h du matin) au lendemain du dernier jour de facturation (2h du matin).
  - J'établis ma facture sur la base de la quantité nette de perte écrêtée (Injection Sous tirage) produite.
- Je bénéficie d'une **prime d'investissement**. Elle est répartie sur les cinq premières facturations. Je la facture sur le même facture que ma production. Je facture **ma prime d'intégration paysagère** en totalité sur la même facture que celle de ma production

Ma facture ne peut être effectuée sur l'espace producteur : je télécharge <u>mon modèle</u> <u>de facture</u>, la complète et la renvoie par courrier.

• Le guide « Réussir ma facture papier » est à ma disposition pour m'aider.



Mon installation est de puissance < 36 kWc

Mes relèves sont en index

Je vends ma production en totalité

Je suis assujetti à la TVA

Je bénéficie d'une prime à l'intégration paysagère

Il s'agit de ma première facture

Mon installation est de puissance ≥ 36 kWc et < 100 kWc

Mes relèves sont en courbe de charge

Je vends le surplus de ma production

Je ne suis pas assujetti à la TVA

Je ne bénéficie pas d'une prime à l'intégration paysagère

Ce n'est pas ma première facture

Mon installation est de puissance > 100 kWc





- Je facture semestriellement ma production à date anniversaire de mise en service de mon installation :
  - J'attends la publication par Enedis des relèves en courbe de charge couvrant l'intégralité de la période de facturation du 1er jour de facturation (2h du matin) au lendemain du dernier jour de facturation (2h du matin).
  - J'établis ma facture sur la base de la quantité nette de perte écrêtée (Injection Sous tirage) produite.
- Je bénéficie d'une **prime d'investissement**. Elle est répartie sur les cinq premières facturations. Je la facture sur le même facture que ma production. Je facture **ma prime d'intégration paysagère** en totalité sur la même facture que celle de ma production

- Je retrouve tous les guides pour <u>la facturation en ligne</u> sur le site edf-oa.fr
- Je ne peux pas facturer en ligne : je télécharge mon modèle de facture.

Mon installation est de puissance < 36 kWc

Mes relèves sont en index

Je vends ma production en totalité

Je suis assujetti à la TVA

Je bénéficie d'une prime à l'intégration paysagère

Mon installation est de puissance ≥ 36 kWc et < 100 kWc

Mes relèves sont en courbe de charge

Je vends le surplus de ma production

Je ne suis pas assujetti à la TVA

Je ne bénéficie pas d'une prime à l'intégration paysagère

Mon installation est de puissance > 100 kWc





- Je facture semestriellement ma production à date anniversaire de mise en service de mon installation :
  - J'attends la publication par Enedis des relèves en courbe de charge couvrant l'intégralité de la période de facturation du 1er jour de facturation (2h du matin) au lendemain du dernier jour de facturation (2h du matin).
  - J'établis ma facture sur la base de la quantité nette de perte écrêtée (Injection Sous tirage) produite.
- Je bénéficie d'une **prime d'investissement**. Elle est répartie sur les cinq premières facturations. Je la facture sur le même facture que ma production.

- Je retrouve tous les guides pour <u>la facturation en ligne</u> sur le site edf-oa.fr
- Je ne peux pas facturer en ligne : je télécharge mon modèle de facture.